

## Questions orales

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, encore une fois, l'honorable député est vague dans les renseignements auxquels il se réfère. La loi à laquelle je me suis référé est la loi sur la santé publique, Chap. 21 des Statuts révisés du Québec et les Règlements en vertu de cette loi, et l'honorable député n'a qu'à y référer; ils sont très clairs.

\* \* \*

[Traduction]

## L'IMMIGRATION

## LA QUESTION DE L'ÉTUDE DES ANTÉCÉDENTS DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le ministre n'a pas compris ma question quand je lui ai demandé hier pourquoi on n'avait pas effectué l'enquête ordinaire sur les antécédents du général Van Quang avant de l'admettre au Canada, je vais tenter encore une fois d'obtenir une réponse au moyen d'une question connexe. On a récemment allégué dans la presse qu'un tortionnaire, terroriste et complice de meurtre de son propre aveu, qui était également un agent de police uruguayen formé par la CIA, Nelson Bardecio, s'était vu accorder le statut d'immigrant reçu dans d'étranges circonstances. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que sa méthode actuelle de recourir à des agences de renseignements étrangères, comme la CIA, pour obtenir des renseignements au sujet de candidats à l'immigration au Canada est sérieusement remise en question en ce moment?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, ceux qui sont chargés de fournir des renseignements des candidats à l'immigration au Canada sur le plan de la sécurité ou la criminalité ne s'adressent pas à une agence en particulier. Ils font appel à diverses sources d'information. La CIA n'a donc pas été la seule qu'ils aient consultée.

**M. Blackburn:** Monsieur l'Orateur, puisque la GRC compte d'habitude sur des agences de l'extérieur pour se renseigner sur des immigrants éventuels et comme dans le cas de Quang et de Bardecio et qu'il est évident que la CIA, par exemple, ne va rien divulguer des activités criminelles de ses anciens agents, le ministre, de même que son collègue, le solliciteur général, envisagent-ils de prendre des mesures pour empêcher que le Canada serve d'asile à d'anciens employés de la CIA qui échappent, chez nous, aux enquêtes des comités du Congrès des États-Unis?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je vais tenir compte des instances du député.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

## LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA QUESTION DU BILINGUISME

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Transports. Comme le rapport BILCOM, publié par le groupe de travail du ministre chargé de faire enquête sur le bilinguisme dans les communications pour le contrôle de la

[M. McGrath.]

circulation aérienne, n'a pas été appuyé par l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien, dans l'intérêt de la sécurité publique, le ministre accepterait-il les recommandations de l'Association et imposerait-il des restrictions d'ordre géographique aux pilotes unilingues, ou encore leur assurerait-il une formation en anglais, afin qu'ils puissent communiquer avec les stations au sol dans l'espace aérien contrôlé?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir rendu publics les deux rapports en question, soit le majoritaire et le minoritaire. J'ai reçu des instances de l'Association des pilotes, ce qui est une excellente chose. Lorsque j'aurai reçu toutes les représentations valables, je verrai quelle sorte de politique il y aura lieu d'appliquer dans ce domaine.

\* \* \*

## LES PÊCHES

## LA PROPOSITION DE DÉCLARATION UNILATÉRALE DE SUPRÉMATIE SUR LES RESSOURCES DU PLATEAU CONTINENTAL

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les pêcheurs canadiens connaissent de très graves difficultés et ils devront peut-être totalement cesser leurs activités parce que les flottes de chalutiers étrangers ont trop pêché au large de nos côtes, détruisant ainsi leur gagne-pain; de plus, la conférence de Genève sur le droit de la mer et les autres conférences de ce genre n'ont pas apporté de solution à ce problème crucial. Aussi, le premier ministre suppléant est-il disposé à accepter que le gouvernement fixe une date limite, en 1975 de préférence, à partir de laquelle le Canada ne tolérera plus que les bancs de poissons soient épuisés par les flottes étrangères et il déclarera unilatéralement son droit et son intention de gérer et d'exploiter lui-même les ressources marines se trouvant en bordure du plateau continental?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement est en train d'étudier la solution proposée par le député. Si l'on n'arrive pas à une entente à la conférence sur le droit de la mer, c'est une solution que nous envisagerions sans aucun doute. Je ne puis évidemment pas citer de dates parce que nous continuons à essayer de conclure une entente internationale.

**M. Carter:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a fait allusion à la conférence sur le droit de la mer. Je suppose qu'il parlait des réunions de la C.I.P.A.N. à Stockholm. Nous dirait-il si le gouvernement se propose de faire une telle déclaration, si notre délégation ne parvient pas à faire ratifier l'accord recherché à la conférence de la C.I.P.A.N., accord par lequel nous demandons aux autres pays de réduire de 40 p. 100 leurs activités de pêche?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, ce pouvoir que demande le député sur nos ressources sous-marines, nous ne pourrions l'obtenir que par un accord international ou la conférence sur le droit de la mer, par exemple, ou encore par une convention internationale ou une déclaration unilatérale. Les deux questions sont donc étroitement liées. Je tiens à assurer le député que nous sommes bien conscients des difficultés qu'il a exposées et que nous ne rejetons pas la possibilité d'une action unilatérale.